

LA VIE ECONOMIQUE

- [Après des mois de mobilisation, la loi Travail est promulguée](#)
- [Loi travail : Jean-Claude Mailly \(FO\) ne lâchera rien](#)
- [L'année 2015, un bon cru pour l'emploi privé qui repart à la hausse](#)
- [Légère hausse du chômage en juin](#)
- [Fort recul du taux de chômage au deuxième trimestre](#)
- [Les patrons de TPE de plus en plus optimistes, malgré le Brexit](#)
- [Pourquoi le déficit commercial de la France s'aggrave-t-il ?](#)
- [Agriculture : les pertes pour 2016 estimées entre 4 et 5 milliards d'euros](#)
- [Le tourisme pénalisé au 2e trimestre en France](#)
- [Découvrez le classement complet des 500 plus grandes fortunes de France](#)
- [Le taux du Livret A maintenu à 0,75 %](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Marisol Touraine dit non au recul de l'âge de la retraite](#)
- [Chantier de l'EPR : une litanie de malfaçons](#)

FISCALITE

- [Impôt sur le revenu : le prélèvement à la source entrera en vigueur en 2018](#)
- [Comment Airbnb esquivé l'impôt en France](#)
- [Procès en vue pour le "roi de l'offshore"](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Dassault Aviation vend quatre Falcon 7X à l'Egypte](#)
- [Le fabricant de semi-conducteurs Altis placé en redressement judiciaire](#)
- [5 500 emplois supprimés : s'adapter ou mourir, le défi de Cisco](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Seine-et-Marne : 250 M€ de pertes pour les agriculteurs, « une crise grave »](#)

LA VIE DES REGIONS

- [La croissance des régions françaises est très disparate](#)
- [Les effectifs salariés du secteur privé dans les régions en 2015](#)

TEXTES LEGISLATIFS / RAPPORTS DIVERS

- [Certification des comptes du régime général de sécurité sociale 2015](#)

DERNIERE MINUTE

- [Déficit, impôts, PME: Valls détaille ce que sera la fin du quinquennat](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc. Une bibliographie est également proposée, qui signale les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Après des mois de mobilisation, la loi Travail est promulguée

Le 09/08/16, la loi Travail a été publiée au Journal Officiel, après avoir été promulguée par le président François Hollande et adoptée par le Parlement, le gouvernement ayant fait pour la troisième fois usage de l'article 49-3 de la Constitution. Le 04/08/16, le Conseil constitutionnel avait également donné son accord, après avoir censuré cinq mesures « secondaires ». Le premier ministre, **Manuel Valls**, s'est félicité de l'entrée en vigueur d'un texte qui, dit-il, « vise à donner plus de place au dialogue social dans notre droit du travail ».

Myriam El Khomri, ministre du Travail : « [Un] grand nombre des décrets d'application doivent être publiés avant fin octobre et la quasi-totalité avant la fin de l'année ».

[http://www.challenges.fr/reforme-code-travail/20160809.CHA2331/apres-des-mois-de-mobilisation-la-loi-travail-est-promulguee.html#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20160809](http://www.challenges.fr/reforme-code-travail/20160809.CHA2331/apres-des-mois-de-mobilisation-la-loi-travail-est-promulguee.html#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20160809)

(Source : www.challenges.fr du 09/08/2016, avec AFP)

● Loi travail : Jean-Claude Mailly (FO) ne lâchera rien

Le 21/08/16, **Jean-Claude Mailly**, secrétaire général de FO, s'est exprimé, après la publication de la loi Travail au Journal Officiel, expliquant dans les journaux du groupe Ebra que la centrale syndicale allait « continuer la bagarre » : « Nous ne lâcherons pas ! Nous continuerons la bagarre sur le terrain juridique, par des QPC (questions prioritaires de constitutionnalité) ou des recours juridiques européens [...] Ce dossier est un ratage complet. Nous nous sommes trouvés face à un gouvernement hyper-rigide, qui ne connaît pas le mot compromis ». Un meeting commun avec la CGT doit se tenir à Nantes, le 07/09/16. **M. Mailly** : « J'ai un principe : quand on a une position, on peut l'exprimer partout. [...] Nous conservons notre liberté. Historiquement, FO et la CGT, c'est un peu comme deux sœurs ennemies, et s'il peut y avoir ponctuellement unité d'action, il n'y a pas de recomposition syndicale en vue ». La CGT, FO, Solidaires, FSU, Unef, UNL et Fidl ont lancé un appel à la mobilisation pour le 15 septembre. Le but : le retrait de la loi Travail.

[http://www.lepoint.fr/politique/loi-travail-jean-claude-mailly-fo-ne-lachera-rien-21-08-2016-2062884_20.php?M_BT=77616227272&m_i=owCoIzkhHhWHL0mktSG0wMsd0C6oCUWS7KKJuotRZxf1FivmOqmh_i4CvEbEVhj7WZ_oiy8BiM6qVukoVXrwzcMrL55oK#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Matinale\]-20160822](http://www.lepoint.fr/politique/loi-travail-jean-claude-mailly-fo-ne-lachera-rien-21-08-2016-2062884_20.php?M_BT=77616227272&m_i=owCoIzkhHhWHL0mktSG0wMsd0C6oCUWS7KKJuotRZxf1FivmOqmh_i4CvEbEVhj7WZ_oiy8BiM6qVukoVXrwzcMrL55oK#xtor=EPR-6-[Newsletter-Matinale]-20160822)

(Source : www.lepoint.fr du 21/08/2016, AFP)

[Retour au sommaire](#)

● L'année 2015, un bon cru pour l'emploi privé qui repart à la hausse

Le 03/08/16, l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (**Acoss**) a rendu publiques les données qu'elle a collectées sur l'emploi privé en France en 2015. **Les résultats** : les 1,5 million d'entreprises privées françaises employaient en 2015 17,8 millions de personnes (+ 14 700 par rapport à 2014, soit + 0,1 %). La tendance est encore plus marquée si l'on compare la fin de l'année 2015 à celle de 2014 : + 70 000 emplois (+ 0,4 %). A 2 513 euros par mois, le salaire moyen par tête (SMPT) est en hausse (+ 1,5 %). Deux secteurs ont joué le rôle de locomotives par rapport à l'emploi privé, comme en 2014 : l'intérim et le tertiaire. Ces deux secteurs ont créé 94 500 emplois en moyenne annuelle, soit 18 800 pour l'intérim (+ 3,2 %), et 75 700 pour le tertiaire (+ 0,6 %). Les bonnes performances des secteurs informatiques (+ 9 900 emplois, soit + 2,7 %) et de l'hébergement-restauration (+ 15 400 emplois, soit + 1,5 %) ont fortement profité au tertiaire. La situation de l'industrie, elle, avec une perte de 37 100 emplois (- 1,2 %), reste plutôt mauvaise. Est particulièrement touchée la construction (- 42 500 emplois, soit - 3 %) ; dans le détail : la construction de route : - 4,2 %, la construction automobile : - 4 %, la construction de bâtiments : - 3,2 %. **Les résultats par régions** (ancienne dénomination) : celles qui ne bénéficient pas de la hausse de l'emploi privé : la Champagne-Ardenne (- 1,3 %), la Lorraine (- 1 %), la Bourgogne (- 0,9 %), la Picardie (- 0,7 %), la Guadeloupe (- 0,2 %). Celles qui en bénéficient : la Réunion (+ 2,7 %), la Guyane (+ 1,4 %), le Languedoc-Roussillon (+ 0,7 %), la Martinique (+ 0,7 %), l'Île-de-France (+ 0,4 %), la Bretagne (+ 0,4 %). On notera une différence entre les chiffres de l'Acoss et ceux qu'a publié l'Insee en mars (109 300 créations nettes de postes). Explication : l'Acoss utilise une source différente pour l'emploi intérimaire et ne tient pas compte de l'emploi à domicile.

[http://www.latribune.fr/economie/france/l-annee-2015-un-bon-cru-pour-l-emploi-prive-qui-repart-a-la-hausse-590445.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20160803](http://www.latribune.fr/economie/france/l-annee-2015-un-bon-cru-pour-l-emploi-prive-qui-repart-a-la-hausse-590445.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20160803)

(Source : www.latribune.fr du 03/08/2016, avec AFP)

● Légère hausse du chômage en juin

Au mois de juin 2016, le nombre d'inscrits à Pôle emploi a subi une hausse (+ 5 400 en catégorie A, c'est-à-dire les chômeurs n'ayant exercé aucune activité) ; c'est la deuxième hausse consécutive (+ 9 200 en mai). Avec - 54 800 demandeurs d'emploi, le bilan depuis le début de l'année reste cependant positif. La hausse enregistrée en juin intervient dans un contexte plutôt dynamique, grâce à l'intérim (+ 5,7 % selon Prism'emploi) et le plan de formation de 500 000 chômeurs supplémentaires. On notera à ce propos que le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie D (c'est-à-dire en formation), à 303 900, est en forte hausse (+ 9 500). Par tranches d'âge : les moins de 25 ans ont été particulièrement touchés par la hausse (+ 4 000 inscrits), suivis par les plus de 50 ans. Le nombre des inscrits de 25 à 49 ans est quant à lui resté stable. Le chômage de longue durée (inscrits depuis plus d'un an) enregistre une baisse : - 0,9 %. C'est le troisième mois consécutif qu'une baisse intervient. **Le ministère du Travail** : « *[C'est le signe d'une] amélioration incontestable de la situation de l'emploi* ». **Les Echos** : « *Reste qu'elle résulte non pas d'un bond des embauches mais d'un ciblage accru ces derniers mois des contrats aidés sur les publics les plus en difficulté* ». Le bilan sur les six premiers mois de l'année : il est positif, avec 3 525 700 chômeurs de catégorie A en France métropolitaine, 3,78 millions en incluant l'Outre-mer (- 54 800 par rapport à fin décembre 2015). Une baisse qui a profité à toutes les classes d'âge. **Le ministère du Travail** : « *La tendance reste clairement orientée à la baisse. La mobilisation du gouvernement dans la lutte contre le chômage va donc s'amplifier pour que la baisse soit encore plus forte et rapide au second semestre* ».

http://www.lesechos.fr/economie-france/social/0211159910921-legere-hausse-du-chomage-en-juin-2016982.php#xtor=EPR-6-%5Bbreaking_news%5D-20160726-%5BProv_%5D-1413980%402

(Source : www.lesechos.fr du 27/07/2016, Derek Perrotte)

● Fort recul du taux de chômage au deuxième trimestre

Selon l'**Insee**, qui a utilisé la méthode établie par le BIT (bureau international du Travail), le taux de chômage au deuxième trimestre 2016 a connu une baisse de 0,3 point, et est descendu sous la barre des 10 % (9,6 % en métropole contre 9,9 % précédemment, 9,9 % avec l'outre-mer contre 10,2 % précédemment). C'est mieux que ce qu'attendait l'**Insee** (- 0,1 point). D'autant que, sur un an, le taux de chômage a baissé de 0,5 point. Si toutes les tranches d'âge bénéficient de cette baisse, cette dernière est plus marquée chez les plus jeunes (- 0,4 point sur un trimestre). Dans cette catégorie, le taux d'emploi en CDI (contrat à durée indéterminée) est le plus en hausse (+ 0,2 point à 48,8 %, contre + 0,1 point pour les CDD et l'intérim, soit 7,4 %). Le travail à temps partiel est en légère baisse (- 0,1 point) au profit du travail à temps plein. Parallèlement, le nombre de personnes « *déclarant ne pas travailler assez et souhaitant travailler davantage* » est en augmentation (+ 0,3 point, à 6,7 %). Le « *halo du chômage* », qui regroupe les personnes qui veulent travailler mais ne sont pas comptabilisées par l'**Insee**, augmente également.

<http://www.lefigaro.fr/emploi/2016/08/18/09005-20160818ARTFIG00056-le-taux-de-chomage-recule-au-2e-trimestre-a-96.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 18/08/2016, Marie Bartnik)

[Retour au sommaire](#)

● Les patrons de TPE de plus en plus optimistes, malgré le Brexit

D'après un sondage **Fiducial-Ifop** publié le 07/08/2016, 32 % des patrons de TPE (très petites entreprises) se déclarent optimistes pour les prochains mois (+ 13 points sur un trimestre). C'est un niveau inédit depuis 2010. 49 % des chefs d'entreprise sont confiants quant à leur propre activité (+ 7 points par rapport à avril mais en recul par rapport aux 51 % de la même période de l'an dernier). A baissé le nombre de TPE en difficulté en matière de trésorerie (- 3 points, à 21 %, contre 24 % en avril dernier). 73 % des patrons interrogés pensent que, de juillet à septembre, leurs ventes vont se maintenir ou augmenter (pour ces derniers, ils sont 28 %). Un sujet de préoccupation : le Brexit. Ils sont 52 % à estimer que

des conséquences défavorables pour l'économie vont découler de la sortie de la Grande-Bretagne de l'UE (contre 44 % qui considèrent que les conséquences seront favorables). 53 % pensent que le Brexit sera néfaste à l'économie européenne (contre 14 % qui pensent le contraire). Ils sont toutefois 46 % à considérer que la dégradation économique due au Brexit sera temporaire.

→ **Nb** : « Ce sondage a été réalisé auprès d'un échantillon national représentatif de 1 002 dirigeants de TPE de 0 à 19 salariés (hors auto-entrepreneurs), interrogés par téléphone du 11 au 28 juillet 2016 ».

[http://www.latribune.fr/economie/france/les-patrons-de-tpe-de-plus-en-plus-optimistes-malgre-le-brexit-591239.html#xtor=EPR-2-\[!-actu-du-jour\]-20160808](http://www.latribune.fr/economie/france/les-patrons-de-tpe-de-plus-en-plus-optimistes-malgre-le-brexit-591239.html#xtor=EPR-2-[!-actu-du-jour]-20160808)

(Source : www.latribune.fr du 08/08/2016, avec AFP)

● Pourquoi le déficit commercial de la France s'aggrave-t-il ?

Le 05/08/16, **les Douanes** ont publié les chiffres du commerce extérieur pour le premier semestre 2016. Avec une détérioration de 1,1 milliard d'euros, ils sont mauvais. L'objectif du gouvernement de limiter le déficit 2016 à 40,3 milliards d'euros (contre 45,7 milliards en 2015) paraît compromis. Situation reconnue par **Matthias Fekl**, secrétaire d'Etat au commerce extérieur : « [Le déficit] risque de se creuser à nouveau ». Explication de cette aggravation. **Les Douanes** : « [Cette mauvaise performance s'explique surtout par] l'élargissement du déficit manufacturier qui l'emporte sur l'allègement de la facture énergétique ». Ainsi, les ventes de matériel aéronautique et spatial ont marqué le pas, « notamment vers l'Asie et le Proche et Moyen-Orient » (- 1,4 % par rapport au semestre précédent). **Les Douanes** : « D'autres secteurs exportateurs sont pénalisés avec une baisse des ventes de produits chimiques et métallurgiques mais aussi celles d'équipement informatique, électronique ou électrique... ». Les exportations françaises se sont heurtées au ralentissement économique des pays émergents (Chine, Brésil) ; elles ont aussi baissé en Europe, notamment en direction de l'Espagne et des Pays-Bas (avec cependant une amélioration du déficit en ce qui concerne les ventes en Allemagne : - un milliard d'euros). Les secteurs qui ont limité la casse : l'industrie navale, les matériels ferroviaires, les produits pharmaceutiques, l'automobile. **La Croix** : « Au premier semestre 2016, les importations refluent aussi, mais de 1 %, dans une proportion moindre que les exportations. À noter que les importations automobiles ont "fortement" augmenté depuis l'Espagne, l'Italie ou encore les nouveaux membres de l'Union européenne ». Selon les Douanes, les acquisitions aéronautiques et spatiales ont connu une « croissance soutenue », en raison notamment d'achats d'avions gros-porteur, de moteurs et de satellites aux États-Unis. Quant aux achats énergétiques, ils connaissent toujours une tendance à la baisse. **M. Fekl** : « Nous bénéficions moins que l'année dernière du diptyque "euro faible-pétrole bas". [...] Partons d'abord du constat que les choses vont mieux depuis 2011 : cette année-là, le déficit commercial atteignait près de 75 milliards d'euros et il était de 45 milliards en 2015 ». Pour **Ludovic Subran**, chef économiste chez l'assureur Euler Hermes, le déficit pourrait atteindre 55 milliards d'euros en 2016, reflétant ainsi « un mauvais alignement de planètes ». M. Subran estime néanmoins que le déficit devrait revenir à 45 milliards dès l'an prochain http://www.la-croix.com/Economie/France/Pourquoi-le-deficit-commercial-de-la-France-s-aggrave-t-il-2016-08-05-1200780361?utm_source=Newsletter&utm_medium=e-mail&utm_content=20160805&utm_campaign=newsletter_crx_alert&utm_term=286409&PMID=982216b4f41c9a8c5daffde3866b2aed

(Source : www.la-croix.com du 05/08/2016, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● Agriculture : les pertes pour 2016 estimées entre 4 et 5 milliards d'euros

Le 10/08/16, **Xavier Beulin**, président de la **FNSEA** (fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles) a indiqué que les pertes du secteur agricole pour 2016 devraient se situer entre 4 et 5 milliards d'euros, toutes filières confondues. D'après M. Beulin, trois crises expliquent ces pertes : « du marché, climatique et sanitaire » : « [Sur ces 4 à 5 milliards d'euros] de pertes sur la Ferme France, on estime qu'il y a 3 milliards, peut-être un peu plus [qui vont venir des céréales. Cette filière connaît de grandes difficultés pour la deuxième année, avec] des cours mondiaux très très bas [auxquels s'ajoutent cette année une] crise

climatique, [qui a touché plus particulièrement le nord de la France]. [...] C'est globalement une perte (de production) supérieure à 30 % avec des pics parfois - je pense au blé dur - de 60 %. C'est énorme. [...] La FNSEA travaille donc sur un plan de refinancement [des exploitations,] car à ce niveau de pertes, ce ne sont pas des mesures traditionnelles qui peuvent suffire. [...] Ce que nous allons demander au gouvernement, c'est de prendre en charge un fonds de garantie ou de réassurance qui devrait permettre aux banquiers, en direct auprès des agriculteurs, de leur proposer des conditions de taux, de durée (d'emprunts) compatibles avec leur rentabilité ». **Le secteur du lait** est « particulièrement déprimé ». La cause : le « comportement du numéro un mondial du lait, Lactalis, [qui] provoque notamment la colère des exploitants ». **Marie-Andrée Luheme**, secrétaire général de la FDSEA 56 : « [Lactalis] a annoncé en juillet le prix le plus bas jamais annoncé, pour les mois de juillet août, à savoir 256 euros les 1 000 litres. [...] C'est un très mauvais signe car ça donne la tendance [pour les autres opérateurs du secteur]. [...] Pour une rémunération normale de notre travail, il faudrait un prix de 360 euros pour 1 000 litres ». [http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/agroalimentaire-biens-de-consommation-luxe/agriculture-les-pertes-pour-2016-estimees-entre-4-et-5-milliards-d-euros-592047.html#xtor=EPR-2-\[actu-du-jour\]-20160812](http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/agroalimentaire-biens-de-consommation-luxe/agriculture-les-pertes-pour-2016-estimees-entre-4-et-5-milliards-d-euros-592047.html#xtor=EPR-2-[actu-du-jour]-20160812)
(Source : www.latribune.fr du 12/08/2016, avec AFP)

● Le tourisme pénalisé au 2e trimestre en France

Le 19/08/16, l'**Insee** a publié une étude qui explique qu'au deuxième trimestre le tourisme en France a été pénalisé (- 4,8 % sur un an) par les attentats qui ont entraîné une désaffection des touristes étrangers pour l'Hexagone, par le mauvais temps et par des jours fériés moins nombreux. Le secteur le plus touché : l'hébergement (hôtels, campings et autres), avec une baisse de fréquentation due aux touristes étrangers importante (- 8,5 %). **L'Insee** : « [Ce recul] plus important qu'au premier trimestre (- 2,7 %) est comparable à celui observé au quatrième trimestre de 2015, à la suite des attentats de novembre ». L'attentat de Nice du 14 juillet a accentué cette tendance. **L'Insee** : « Deux jours fériés en 2016 contre cinq l'année précédente et une météo défavorable ont pénalisé la fréquentation touristique en avril et en mai. [...] La baisse en juin est plus modérée grâce notamment à l'impact positif de l'Euro de football dans les villes qui ont accueilli des matchs ». Les hôtels situés dans les villes de province ont été les seuls à accroître leurs nuitées (+ 1,5 %), « en partie grâce à l'attrait de l'Euro de football sur les clientèles française comme étrangère ». Les autres hébergements collectifs ont vu leur fréquentation diminuer (- 6,4 % sur un an) ; là encore, la baisse est plus forte en Ile-de-France. Enfin, pour les campings, l'Insee qualifie le début de saison de « difficile », avec une fréquentation en baisse (- 6,8 % au deuxième trimestre). La cause : une météo maussade.

[http://www.challenges.fr/france/20160819.CHA2498/le-tourisme-penalise-au-2e-trimestre-en-france.html#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20160819](http://www.challenges.fr/france/20160819.CHA2498/le-tourisme-penalise-au-2e-trimestre-en-france.html#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20160819)

(Source : www.challenges.fr du 19/08/2016, avec AFP)

● Découvrez le classement complet des 500 plus grandes fortunes de France

En tête arrivent Liliane Bettencourt (L'Oréal) puis Bernard Arnault (LVMH). **Damien Pelé, Challenges** : « C'est la Bourse qui est à l'origine de ce passage de relais. L'action LVMH a perdu 12 % en un an, tandis que le titre L'Oréal a légèrement progressé ». L'ensemble des 500 Français les plus riches représente une fortune de 456 milliards (- 4 milliards d'euros par rapport à l'an dernier). C'est plus que le budget de l'Etat (373 milliards d'euros) ; cela représente « l'équivalent de la richesse produite en France en deux mois et demi ! ».

[http://www.challenges.fr/challenges-soir/20160705.CHA1538/classement-challenges-des-fortunes-francaises-les-grandes-surprises-en-2016.html#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20160803](http://www.challenges.fr/challenges-soir/20160705.CHA1538/classement-challenges-des-fortunes-francaises-les-grandes-surprises-en-2016.html#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20160803)

→ Les 500 plus grandes fortunes de France :

<http://www.challenges.fr/classements/fortune/>

(Source : www.challenges.fr du 03/08/2016, Eric Treguier)

[Retour au sommaire](#)

● Le taux du Livret A maintenu à 0,75 %

Le 19/07/16, le ministère des Finances a indiqué que le taux du Livret A allait être maintenu à 0,75 %. Ce qui signifie que le gouvernement a décidé de suivre la recommandation du

gouverneur de la Banque de France. Les PEL (plans d'épargne logement) ouverts à dater du 01/08 verront par contre leur rémunération diminuée : 1 %, contre 1,5 % pour les plans ouverts avant cette date.

http://www.directmatin.fr/economie/2016-07-19/le-taux-du-livret-maintenu-075-734694?elst_newsletter=20160719-18_734694

(Source : www.directmatin.fr du 19/07/2016, AFP)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● Marisol Touraine dit non au recul de l'âge de la retraite

Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales, s'est exprimée après la publication du dernier rapport sur les retraites par le COR (conseil d'orientation des retraites). Pour elle, la situation financière globale des régimes qui s'améliore « *lentement* » permet de ne pas retarder l'âge légal de départ à la retraite. **Mme Touraine** : « *La question de l'âge du départ en retraite n'a plus aujourd'hui de raison d'être posée [compte tenu de l'équilibre financier des régimes de retraites]. [...] Des évolutions pourront intervenir [...] mais l'essentiel est garanti* ». Mme Touraine a ajouté que c'était pour elle une « *responsabilité [que] de marteler ce message de confiance [aux Français]* » : « *Donc je dis à ceux qui veulent distiller de mauvaises nouvelles, ceux qui veulent jouer sur les inquiétudes, ceux qui dans la perspective des élections à venir veulent se faire les messagers de l'anxiété, qu'ils ont tort. [...] Que certains veuillent dire dans le débat politique : "il faut partir à la retraite plus tard", ils doivent assumer ce choix qui n'est pas celui du gouvernement et ne s'impose pas pour des raisons financières* ». Marisol Touraine s'adresse ainsi aux candidats à la primaire de droite (Alain Juppé, Hervé Mariton, Jean-François Copé, François Fillon, Nicolas Sarkozy) qui veulent repousser l'âge de départ à la retraite. **Le rapport du COR**, sur lequel s'appuie Mme Touraine, indique que la branche retraite de la Sécurité sociale devrait être dans le vert pour la première fois depuis 10 ans. **La Tribune** : « *Mais ce résultat n'inclut pas le déficit du Fonds de solidarité vieillesse (FSV), qui verse notamment les cotisations retraite des chômeurs et le minimum vieillesse, et dont le déficit devrait se maintenir à 3,9 milliards d'euros. Toujours selon le COR, le déficit du système de retraites (tous régimes et FSV inclus) se réduirait à l'horizon de 2020 à - 0,2 % du PIB, soit environ 4 milliards, mieux que prévu* ».

[http://www.latribune.fr/economie/france/pour-marisol-touraine-non-au-recul-de-l-age-de-la-retraite-585933.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20160712](http://www.latribune.fr/economie/france/pour-marisol-touraine-non-au-recul-de-l-age-de-la-retraite-585933.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20160712)

(Source : www.latribune.fr du 12/07/2016, avec AFP)

● Chantier de l'EPR : une litanie de malfaçons

Sortir du nucléaire : « *Pendant plusieurs années, Bouygues et ses sous-traitants Elco et Atlanco ont exploité 460 ouvriers polonais et roumains sur le chantier de l'EPR. Salaires rognés, droits aux congés bafoués, cotisations sociales détournées, menaces : des pratiques quasi-esclavagistes au "pays des droits de l'homme" ! Le 7 juillet 2015, des amendes ridiculement faibles (à peine quelques dizaines de milliers d'euros) ont été prononcées. Le Parquet, qui réclamait 150 000 € contre Bouygues et 250 000 € contre Atlanco, a fait appel de ces condamnations. L'audience à la Cour d'Appel de Caen est prévue du 7 au 10 novembre 2016. De son côté, l'URSSAF estime son manque à gagner entre 8 et 10 millions d'euros de cotisations sociales* ».

<http://www.sortirdunucleaire.org/Chantier-de-l-EPR-une-litanie-de-malfacons>

(Source : www.sortirdunucleaire.org, août 2016)

[Retour au sommaire](#)

FISCALITE

● Impôt sur le revenu : le prélèvement à la source entrera en vigueur en 2018

Le 31/07/16, **Christian Eckert**, secrétaire d'Etat au Budget, a déclaré que la présidentielle de 2017 ne remettrait pas en cause l'entrée en vigueur du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. **M. Eckert** : « *Nous prenons les dispositions nécessaires pour que cette réforme entre en vigueur en 2018. [...] Je suis persuadé que personne ne reviendra sur cette réforme, parce qu'elle est souhaitée par les Français, et qu'elle est souhaitable, juste et moderne* ». Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu (IR), c'est le prélèvement de

l'IR par l'employeur, sur la base d'un taux d'imposition calculé et transmis par l'administration fiscale. « *Les revenus seront ainsi directement taxés chaque mois au titre de l'année en cours et non plus au titre de l'année précédente* ». **Michel Sapin**, ministre des Finances, dans le JDD : « *À partir des déclarations de revenus faites au printemps 2017, l'administration fiscale calculera le taux d'imposition effectif du foyer. [...] Le contribuable en aura connaissance à l'été. Le fisc transmettra ce taux à l'employeur, la caisse de retraite, Pôle emploi... Qui prélèvera à partir de janvier et versera la somme au fisc. [...] En cas de changement d'activité ou de situation familiale, il sera possible de demander au fisc un nouveau taux en cours d'année. L'administration le changera dans un délai de trois mois. [...] Le taux sera soumis au secret. Sa divulgation par l'employeur (ou tout autre tiers) sera punie par la loi [ce qui pourrait entraîner une peine de cinq ans de prison maximum et 300 000 euros d'amende, Ndlr]* ». M. Sapin a confirmé qu'un taux « neutre » serait créé, ce taux permettant aux contribuables non désireux que leur employeur connaisse leur situation patrimoniale, de payer leur IR via le prélèvement à la source et de payer ensuite le solde directement à l'administration fiscale. **M. Sapin** : « *Il correspondra peu ou prou à celui qui vaut pour un célibataire sans enfant* ». Un sondage publié en juin et réalisé par Odoxa pour FTI Consulting, Les Echos et Radio Classique indique que 65 % des Français sont favorables au prélèvement à la source de l'IR. **Direct Matin** : « *Le texte, qui a fait l'objet au printemps de vives critiques aussi bien des syndicats de l'administration fiscale que du patronat, devrait être soumis aux parlementaires "dans la deuxième quinzaine du mois d'août", selon Bercy* ».

http://www.directmatin.fr/economie/2016-08-01/impot-sur-le-revenu-le-prelevement-la-source-entrera-en-vigueur-en-2018-735515?elst_newsletter=20160801-13_735515

(Source : www.directmatin.fr du 01/08/2016, AFP)

● Comment Airbnb esquive l'impôt en France

D'après Le Parisien, qui a consulté les comptes d'Airbnb, la filiale française du groupe américain a déclaré, en 2015, un chiffre d'affaires de « *seulement* » 5 millions d'euros, et un bénéfice avant impôt de 166 373 euros. La France étant le deuxième marché mondial d'Airbnb après les Etats-Unis, ces résultats paraissent bas. Du coup, Airbnb France n'a versé que 69 168 euros à l'Etat français. **La Croix** : « *Airbnb se rémunère grâce à une commission perçue sur les transactions, à hauteur de 12 %. D'après les calculs du Parisien, cela devrait lui permettre de dégager un chiffre d'affaires d'environ 65 millions d'euros, 13 fois plus que le chiffre déclaré officiellement* ». Il s'agit d'optimisation fiscale légale. L'argent rapporté par des voyageurs ou hôtes français transite, non par l'Hexagone, mais par l'Irlande (où est situé le siège social d'Airbnb) et le Royaume-Uni (via une filiale du groupe). Le groupe précise que les employés français ne font que du marketing, « *une activité qui ne dégagne pas de gros profits et qui explique le "faible" chiffre d'affaires déclaré par Airbnb en France* ». En novembre 2015, l'AhTop (association pour un hébergement et un tourisme professionnels) a porté plainte contre Airbnb – et d'autres sites de location de meublés en ligne – pour « *concurrence déloyale* ». On notera que, depuis 2015, le groupe a collecté la taxe de séjour pour le compte de plusieurs municipalités françaises (19 en tout). Ainsi, Airbnb a reversé 1,17 million d'euros à Paris.

http://www.la-croix.com/Economie/Entreprises/Comment-Airbnb-esquive-l-impot-en-France-2016-08-15-1200782363?utm_source=Newsletter&utm_medium=email&utm_content=20160815&utm_campaign=newsletter_crux_alert&utm_term=297800&PMID=982216b4f41c9a8c5daffde3866b2aed

(Source : www.la-croix.fr du 015/08/2016, Clément Lesaffre)

[Retour au sommaire](#)

● Procès en vue pour le "roi de l'offshore"

Le parquet a demandé le renvoi en correctionnelle de Nadav Bensoussan, ex-patron de France Offshore. Motif : fraude fiscale, blanchiment, association de malfaiteurs, travail dissimulé, escroquerie. Selon M. Bensoussan son but était de « *démocratiser l'offshore pour les PME jusqu'alors plus largement utilisé par les grandes entreprises du CAC 40* ». La fraude fiscale qui en a résulté avoisinerait les 310 millions d'euros. Nadav Bensoussan aurait été également entendu en mars 2016 dans le cadre d'une autre affaire, « *une vaste affaire*

d'arnaque au trading en ligne, instruite par la juge Aude Buresi. Des dizaines de faux sites (FXGM, 4XP, Beforex...), faisaient miroiter aux internautes des rendements allant de 20 % à 88 % et ont permis à une équipe d'escrocs franco-israéliens d'amasser un magot d'au moins 105 millions. Là encore, Nadav Bensoussan est soupçonné par les enquêteurs d'avoir créé certaines sociétés offshores servant à héberger les sites bidon. Aucune charge n'a toutefois été retenue contre lui à ce stade de l'enquête ». A l'heure où est écrit cet article, Maître Serge Kierszenbaum, son avocat, n'avait pas souhaité faire de commentaire.

[http://www.challenges.fr/france/20160806.CHA2302/proces-en-vue-pour-le-roi-de-l-offshore.html#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20160808](http://www.challenges.fr/france/20160806.CHA2302/proces-en-vue-pour-le-roi-de-l-offshore.html#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20160808)

(Source : www.challenges.fr du 08/08/2016, David Bensoussan)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Dassault Aviation vend quatre Falcon 7X à l'Egypte

D'après La Tribune, Dassault Aviation a vendu quatre Falcon 7X à l'Egypte. Total de la vente : environ 300 millions d'euros. Un bon résultat pour Dassault qui prévoit pour 2016 un chiffre d'affaires en baisse et une transformation du groupe, dans le numérique par exemple. Le but : réduire ses coûts et accroître sa compétitivité. **Eric Trappier**, PDG : « *Nous sommes presque un miroir de la macro-économie. [2016] reste marquée par l'instabilité, une instabilité économique, politique, géopolitique. Même aux États-Unis [premier marché mondial pour l'aviation d'affaires, ndlr], où l'économie va mieux, nous avons l'attentisme lié aux élections américaines. [Pour autant,] nous ne sommes pas dans une crise, nous sommes dans un tassement du marché. [Nous subirons] un niveau bas pour un certain temps [...] en termes de production* ».

[http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/dassault-aviation-vend-quatre-falcon-7x-a-l-egypte-592401.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20160816](http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/dassault-aviation-vend-quatre-falcon-7x-a-l-egypte-592401.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20160816)

(Source : www.latribune.fr du 16/08/2016, Michel Cabirol)

● Le fabricant de semi-conducteurs Altis placé en redressement judiciaire

Le 04/08/16, Altis (fabricant de semi-conducteurs) a été placé en redressement judiciaire par le tribunal de commerce de Paris. **Jean-Paul Baeyaert**, délégué CFE-CGC : « *Le tribunal de commerce a placé l'entreprise en redressement judiciaire, désormais nous changeons de case et allons avoir un administrateur dès demain, il va y avoir un vrai appel d'offres auquel pourront participer les candidats intéressés à la reprise* ». Parmi les repreneurs potentiels : l'Allemand X-Fab. **M. Baeyaert** : « *Nous savons que X-Fab va maintenir son offre, nous avons eu l'occasion de nous entretenir avec son PDG. Les deux entreprises sont complémentaires, nous "n'adressons" pas les mêmes marchés* ». Si X-Fab reprenait Altis, il envisagerait de reprendre en même temps le millier de salariés qui travaillent chez Altis.

[http://www.challenges.fr/industrie/20160804.CHA2284/le-fabricant-de-semi-conducteurs-altis-place-en-redressement-judiciaire.html#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20160805](http://www.challenges.fr/industrie/20160804.CHA2284/le-fabricant-de-semi-conducteurs-altis-place-en-redressement-judiciaire.html#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20160805)

(Source : www.challenges.fr du 05/08/2016, avec AFP)

● 5 500 emplois supprimés : s'adapter ou mourir, le défi de Cisco

Le 17/08/16, Cisco a annoncé la suppression de 5 500 postes, soit 7 % de son effectif total (73 104 salariés, dont 1 200 en France). C'est la cinquième vague de suppression de postes dans le groupe en six ans.

<http://www.latribune.fr/technos-medias/informatique/plan-social-s-adapter-ou-mourir-le-defi-de-cisco-592976.html#xtor=EPR-2-%5BI-actu-du-jour%5D-20160818>

(Source : www.latribune.fr du 18/08/2016, Sylvain Rolland)

[Retour au sommaire](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

● Seine-et-Marne : 250 M€ de pertes pour les agriculteurs, « une crise grave »

La situation des 5 700 agriculteurs de Seine-et-Marne n'est pas brillante. Les moissons ont été « *catastrophiques* », avec une baisse, pour 2016, de 60 % des rendements en céréales, pour une valeur estimée de 250 M€. **Arnaud Rousseau**, président de la FDSEA 77 : « *C'est du jamais-vu. Nous ne sommes pas dans la petite variabilité conjoncturelle que l'on peut retrouver chaque année. Il s'agit d'une crise grave et profonde* ». La moisson de cette année est la pire de l'après-guerre. **M. Rousseau** : « *Nous avons eu plus de 300 l/m² de pluie en*

deux mois. C'est environ la moitié de ce qu'on enregistre habituellement en un an. Le blé a connu une floraison catastrophique, le manque de luminosité a empêché la photosynthèse, et l'humidité a favorisé un développement plus important des maladies. [...] Les épis ont bien poussé, mais il n'y avait pas de graines à l'intérieur. [...] Autour de Mormant, Nangis et Provins, le rendement, cette année, est 70 % inférieur à la production de l'an dernier ». Les agriculteurs demandent donc des facilités de trésorerie de la part des banques, un « soulagement des exploitations agricoles sur le plan des charges fiscales et sociales », un « allègement des contraintes administratives ». **M. Rousseau** : « Une situation catastrophique comme celle-ci peut avoir un impact psychologique important. Il faut avoir une approche la plus humaine possible ». Que représente l'agriculture en Seine-et-Marne ? Une production qui génère 783 M€ ; 5 700 emplois dans 2 515 exploitations ; 333 800 ha cultivés (56,4 % de la superficie du département et 57,4 % de la surface agricole utile de l'Île-de-France ; 217 755 ha consacrés à la production de céréales (64,9 % de la surface agricole utile du département).

<http://www.leparisien.fr/acheres-la-foret-77760/seine-et-marne-250-meur-de-perdes-pour-les-agriculteurs-une-crise-grave-07-08-2016-6021777.php#xtor=EREC-1481423602---->
 "Default_value"@1

(Source : www.leparisien.fr du 07/08/2016, Jessica Chen)

[Retour au sommaire](#)

LA VIE DES REGIONS

● La croissance des régions françaises est très disparate

→ **Présentation de l'Insee** : « En 2013, les effets de la crise se font encore sentir sur la croissance des régions françaises. Dans la majorité des régions, le produit intérieur brut est presque revenu à son niveau d'avant-crise. Ce n'est cependant pas le cas en Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, en Bourgogne-Franche-Comté et dans le Nord-Pas-de-Calais-Picardie. La présence de secteur d'activités à forte productivité du travail explique une partie des différences régionales. Les taux d'activité contribuent aussi à ces écarts régionaux ».

Figure 3 - PIB par habitant, PIB par emploi et emploi par habitant en 1990 et en 2013

	PIB par habitant (en euros courants)		PIB par emploi (en euros courants)		Emploi par habitant (en %)	
	1990	2013	1990	2013	1990	2013
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	16 838	26 713	43 401	70 029	39	38
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	15 523	27 013	39 925	67 877	39	40
Auvergne-Rhône-Alpes	18 093	30 988	43 073	73 676	42	42
Bourgogne-Franche-Comté	16 159	25 491	42 201	66 645	38	38
Bretagne	14 893	26 636	39 076	66 469	38	40
Centre-Val de Loire	16 905	26 761	43 039	69 220	39	39
Corse	14 225	26 672	42 855	70 476	33	38
Île-de-France	28 072	53 639	54 742	105 303	51	51
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	15 133	26 748	39 777	69 384	38	39
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	14 793	25 228	43 091	69 275	34	36
Normandie	16 235	26 946	41 645	70 154	39	38
Pays de la Loire	15 510	28 647	39 603	69 303	39	41

Figure 3 - PIB par habitant, PIB par emploi et emploi par habitant en 1990 et en 2013

	PIB par habitant (en euros courants)		PIB par emploi (en euros courants)		Emploi par habitant (en %)	
	1990	2013	1990	2013	1990	2013
Provence-Alpes-Côte d'Azur	17 021	30 694	45 188	75 393	38	41
Guadeloupe	n.d.	20 427	n.d.	65 676	n.d.	31
Martinique	n.d.	22 687	n.d.	66 779	n.d.	34
Guyane	n.d.	16 210	n.d.	75 719	n.d.	21
La Réunion	n.d.	20 198	n.d.	64 111	n.d.	31
Mayotte	n.d.	8 047	n.d.	44 073	n.d.	18
Province	16 167	27 687	42 000	70 259	38	39
Métropole	18 407	32 559	45 006	78 320	41	42
DOM	9 731	18 942	36 097	64 686	27	29
France entière	18 181	32 126	44 852	78 012	41	41

n.d. : données non disponibles. Source : Insee, comptes régionaux base 2010, Estel.

[http://www.latribune.fr/economie/france/la-croissance-des-regions-francaises-est-tres-disparite-585903.html#xtor=EPR-2-\[actu-du-jour\]-20160712](http://www.latribune.fr/economie/france/la-croissance-des-regions-francaises-est-tres-disparite-585903.html#xtor=EPR-2-[actu-du-jour]-20160712)

→ L'étude de l'Insee. Les produits intérieurs bruts régionaux de 1990 à 2013 :

http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=if60

(Sources : www.latribune.fr du 12/07/2016, Jean-Christophe Chanut, www.insee.fr Benoît Hurpeau)

● Les effectifs salariés du secteur privé dans les régions en 2015

L'Acoss : « En 2015, avec 17,8 millions de salariés, les effectifs du secteur concurrentiel affichent une légère augmentation de 0,1 %. La masse salariale progresse de 1,6 %, un rythme comparable à celui observé en 2014 (+ 1,5 %). Le salaire moyen par tête progresse de 1,5 % ». **Les régions créatrices d'emploi** : l'Île-de-France, la Bretagne, le sud de la France (Aquitaine, Rhône-Alpes), les DOM (moins la Guadeloupe), avec un rythme compris entre + 0,3 % et 2,7 %. **Les régions où les effectifs sont (quasiment) stables** : Pays-de-Loire, Nord-Pas-de-Calais. **Les régions qui connaissent une contraction de l'emploi** : toutes les autres, à un rythme compris entre - 0,2 % et - 1,3 %. **Les secteurs créateurs d'emplois** : l'intérim, l'hébergement-restauration, les activités informatiques. **Les secteurs en difficulté** : l'industrie, la construction. **L'Acoss** : « Une décomposition des évolutions régionales sur plus longue période montre que la crise économique n'a pas fortement modifié les dynamiques économiques propres aux régions (après neutralisation des effets sectoriels). Globalement, celles qui étaient les plus dynamiques sur la période 1999-2007 le restent sur la période 2007-2015. Seule l'Île-de-France fait exception : sur la période récente, elle a retrouvé une dynamique régionale positive, contrairement à la période précédente ».

<http://www.acoss.fr/home/observatoire-economique/publications/acoss-stat/acoss-stat-n237.html>

(Source : www.acoss.fr, Acoss Stat n°237, août 2016)

[Retour au sommaire](#)

TEXTES LEGISLATIFS / RAPPORTS DIVERS

● Certification des comptes du régime général de sécurité sociale 2015

→ **Présentation de la Cour des comptes** : « La Cour des comptes rend public, le 27 juin 2016, son rapport de certification des comptes du régime général de sécurité sociale pour l'exercice 2015. Le fait que la Cour s'assure de la régularité, de la sincérité et de la fidélité de ces comptes constitue un atout en termes de transparence et de fiabilité pour les finances sociales. Pour la troisième année consécutive, la Cour certifie les comptes de la totalité des entités du régime général avec 33 réserves, comme en 2014. Si certaines réserves ont été

levées ou allégées, notamment sur les branches famille et recouvrement, de nouvelles ont été formulées sur les branches maladie et accidents du travail-maladies professionnelles (AT-MP) ». **Branche par branche : 01)- Les branches maladie et AT-MP, et la CNAMTS.** La Cour des comptes certifie les comptes en émettant 5 réserves pour la maladie, 6 réserves pour l'AT-MP, 3 réserves pour la CNAMTS ; **02)- La branche famille et la Cnaf.** La Cour certifie les comptes 2015 en émettant 4 réserves pour la branche famille, 2 réserves pour la CNAF ; **03)- La branche vieillesse et la CNAVTS.** La Cour certifie les comptes combinés 2015 en émettant 4 réserves pour la branche vieillesse, 2 réserves pour la CNAVTS ; **04)- L'activité de recouvrement et l'Acoss.** La Cour certifie les comptes combinés 2015 en émettant 4 réserves pour l'activité de recouvrement, 3 réserves pour l'ACOSS. La Cour note que « les contrôles ont été progressivement étendus et des avancées ont été constatées dans les dispositifs de contrôle interne. Les analyses fournies pour justifier les enregistrements comptables ont vu leur champ élargi. L'approfondissement des travaux d'audit a mis en évidence cependant l'impact significatif sur les comptes (0,6 Md€ sur les produits de l'exercice et 1Md€ sur les créances détenues) des irrégularités relevées dans le mode de calcul des taxations d'office des travailleurs indépendants dans le cadre du dispositif de l'interlocuteur social unique ».

<https://www.ccomptes.fr/Actualites/A-la-une/Certification-des-comptes-du-regime-general-de-securite-sociale-2015>

→ Le rapport dans son intégralité (151 pages, à télécharger avec le lien ci-dessous) :

<https://www.ccomptes.fr/Accueil/Publications/Publications/Certification-des-comptes-du-regime-general-de-securite-sociale-2015>

(Source : www.ccomptes.fr du 27/06/2016)

DERNIERE MINUTE

● Déficit, impôts, PME: Valls détaille ce que sera la fin du quinquennat

Le 23/08/16, le premier ministre **Manuel Valls** s'est exprimé dans l'Express. Tour d'horizon, sujet par sujet, de ses annonces : **01)- Le déficit de la France.** Il sera bien ramené sous la barre des 3 % en 2017. **M. Valls** : « [D'ici à la fin du quinquennat,] nous continuerons à agir et à innover, tout en poursuivant nos efforts de réduction des déficits. Je confirme ici que nous parviendrons à notre objectif : moins de 3 % en 2017] ». **02)- L'impôt sur les sociétés.** Il sera abaissé à 28 % pour les PME (petites et moyennes entreprises). **M. Valls** : « Pour les PME, il y aura une baisse à 28 % de l'impôt sur les sociétés, sur une partie de leur bénéfice ». Avant d'annoncer de nouveaux allègements de charges pour les entreprises dans le cadre de la dernière tranche du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). **03)- Une éventuelle baisse d'impôts.** **M. Valls** : « Les arbitrages pour 2017 n'ont pas encore été rendus. Ils sont liés aux perspectives de croissance. Mais le président de la République et moi-même voulons continuer de redonner du pouvoir d'achat aux Français. Différentes pistes sont envisagées : poursuivre la baisse de l'impôt sur le revenu ou encore augmenter la prime d'activité ». **04)- Une réforme des minima sociaux.** **M. Valls** : « [Cet automne,] nous amorcerons aussi la réforme des minima sociaux avec de premières mesures de simplification dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale. [La lutte contre la précarité et la pauvreté seront également] au cœur de la présidentielle ». M. Valls a terminé en déclarant vouloir « engager le débat sur le revenu universel, à condition d'en clarifier les termes et les modalités ».

[http://www.challenges.fr/france/20160823.CHA2555/manuel-valls-reaffirme-que-le-deficit-sera-inferieur-a-3-en-2017.html#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20160823](http://www.challenges.fr/france/20160823.CHA2555/manuel-valls-reaffirme-que-le-deficit-sera-inferieur-a-3-en-2017.html#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20160823)

(Source : www.challenges.fr du 23/08/2016, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible vous souhaite une bonne rentrée

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mardis
Directeur de publication : le directeur Philippe Renard
Rédacteur en chef : Eric Tessier
Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr